

## AVIS PUBLIC

### RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, la soussignée, greffière à la municipalité du Canton d'Orford, donne avis public du dépôt de certains documents.

En effet, lors de la séance ordinaire du **7 mai 2018**, les rapports suivants seront déposés à l'égard de l'exercice financier de l'année 2017 :

- rapport financier 2017 consolidé;
- rapport des vérificateurs.

Donné à Canton d'Orford, le 2 mai 2018.



Brigitte Boisvert, avocate  
greffière